



## Ouvrier Forestier / Sylviculteur - H/F (2020-1158)

<b>Métier</b>	TRAVAUX EN ESPACE NATUREL
<b>Type de contrat</b>	CDD
<b>Durée du contrat</b>	6 mois
<b>Niveau de diplôme</b>	BEP / CAP
<b>Niveau d'expérience</b>	Débutant / 1ère Expérience
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Provence-Cote d'Azur
<b>Département</b>	HAUTES ALPES (05)
<b>Ville</b>	VEYNES

### Présentation de l'entreprise

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) rassemble plus de 9 000 professionnels. En Métropole et en Outre-mer, l'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

### Descriptif du poste

Le sylviculteur traduit concrètement la gestion durable en réalisant, conformément aux prescriptions, les travaux d'installation et d'entretien des peuplements forestiers. Il met en œuvre les opérations sylvicoles nécessaires à la vie et à la régénération de la forêt (dégagements, plantations, éclaircies, élagages...) selon les règles d'hygiène et de sécurité, les objectifs d'exploitation et les normes environnementales.

Les ouvriers forestiers de l'ONF participent à la maintenance de premier niveau et réalisent des opérations d'entretien, de réparation et de maintenance courante.

Ils vérifient les éléments de sécurité sur les équipements de production et leur bon état de fonctionnement. Ils sont attentifs à la mise en sécurité du site, d'eux-mêmes, des personnes présentes, du public et du matériel utilisé.

### Profil recherché

Les candidats devront être titulaire d'un diplôme reconnu dans le domaine des travaux forestiers (CAPA, BPA, Bac Pro Forêt...).

L'obtention du permis de conduire B est obligatoire afin de se rendre sur les chantiers.

Une bonne condition physique et un goût pour le travail en équipe est requis.

Sens de la sécurité et attention portée aux règles SST.

Conditions d'emploi :

Rémunération en fonction de l'expérience ;

EPI fournis par l'ONF en respectant la politique de sécurité définie par l'établissement ;

Prime de panier repas à hauteur de 7,30€ par jour de travail effectif ;

Variante horaire : RTT et congés payés ;

Versement d'indemnités kilométriques si utilisation des véhicules personnels pour se rendre sur les chantiers forestiers.

Compte tenu du contexte actuel, l'ONF a mis en place des mesures pour permettre la continuité de l'activité.

Chaque salarié reçoit un kit d'hygiène composé de lingettes, bidon d'eau, savon, papier essuie-main, sacs

poubelle, gants à usage unique et gel hydro alcoolique.

*Retrouvez toutes nos offres sur l'espace carrière : <http://www1.onf.fr/carrieres/sommaire/postuler/postuler/>*